

Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012



Les propriétaires forestiers : une foule sentimentale !

162 000 propriétaires* de plus d'un hectare possèdent 900 000 hectares de forêt privée en Rhône-Alpes. En moyenne, leur propriété s'étend sur 5,6 hectares, morcelés en quatre tenants. L'attachement affectif est le premier moteur des propriétaires. Leur seconde attente est la production de bois : malgré le handicap d'une forêt morcelée et souvent difficile à exploiter, cet objectif est cité par 45 % des propriétaires. Un propriétaire sur deux est retraité, plus d'un sur quatre est ou a été agriculteur.

* Les propriétaires qui détiennent moins d'un hectare de forêt ne sont pas pris en compte dans l'enquête sur la structure de la forêt privée. D'après le cadastre 2009, ils sont 301 000 en Rhône-Alpes. Sauf mention contraire, dans la suite, propriétaire et propriété sous-entendent « de 1 hectare de forêt et plus ».

Un grand nombre de propriétaires

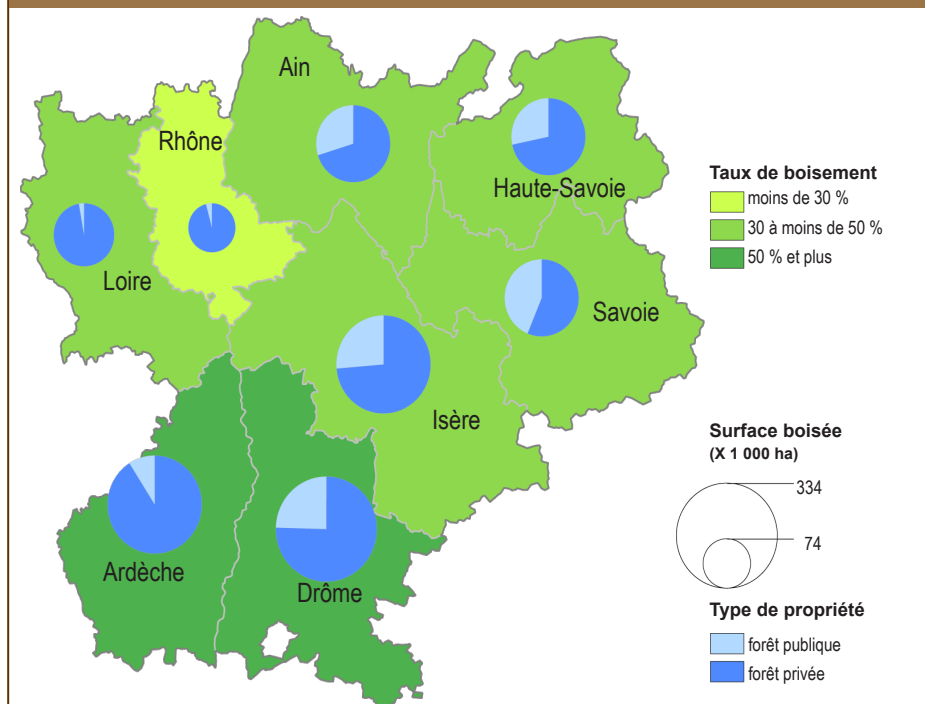
Avec environ 1,3 million d'hectares, Rhône-Alpes est la seconde région de France, derrière l'Aquitaine, pour sa surface de forêts privées. Elle compte le plus grand nombre de propriétaires : plus de 460 000, dont 162 000 détenant plus d'un hectare, qui sont l'objet de la présente enquête.

L'atomisation de la propriété forestière découle grandement de son mode de constitution : la forêt, considérée comme un patrimoine familial, se transmet de génération en génération. Les partages entre héritiers à l'occasion des successions ont joué le

rôle de « machine à hacher la terre ». Donation et héritage restent les deux modes principaux d'accès à la propriété forestière : 2/3 des propriétés rhônalpines se sont constituées de la sorte, contre 1/3 par voie d'acquisition. Pour autant, le nombre de propriétaires semble se stabiliser :

- il est en hausse de 2 %, par rapport à l'enquête de 1999, pour les propriétaires de plus d'un hectare ;
- mais en baisse de 4 %, d'après le cadastre, pour les propriétaires de moins d'un hectare.

Une forêt très très privée



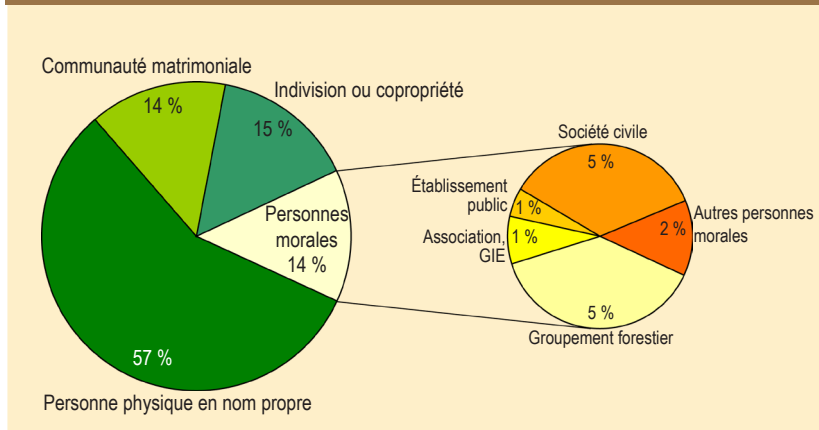
La forêt couvre près de 40 % du territoire rhônalpin. Pour 77 % des surfaces, elle appartient à des personnes privées. La part du privé dépasse 90 % dans l'Ardèche, la Loire, le Rhône.

En France métropolitaine, où la forêt couvre 30 % du territoire, la forêt privée pèse 75 % du total. Seules les régions Alsace, Lorraine, et Franche-Comté comptent une majorité de forêts publiques, domaniales ou communales.

Sources : IGN campagnes 2008 à 2012, ©IGN-GéoFLA© 2011



Les personnes morales détiennent 14 % des surfaces



Source : Agreste - Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

Peu de grandes propriétés

Répartition de la propriété par classe de surface	Nombre de propriétaires		Surface	
	Effectif	%	ha	%
1 à moins de 4 ha	111 300	68,7	218 000	24,2
4 à moins de 10 ha	32 200	19,9	191 000	21,2
10 à moins de 25 ha	12 700	7,9	192 000	21,3
25 à moins de 100 ha	5 200	3,2	208 000	23,0
100 ha et plus	500	0,3	93 000	10,3
Total	162 000	100,0	901 000	100,0

Source : Agreste - Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

Deux raisons peuvent être avancées pour expliquer la faible évolution du nombre de propriétaires :

- d'une part, le développement des formes sociétaires : les personnes morales détiennent 14 % des surfaces en 2012, contre 8 % en 1999 ; 30 % des groupements forestiers sont constitués pour éviter le démembrement d'une propriété ;
- d'autre part, la stabilisation des surfaces forestières : après plus d'un siècle de forte extension, la forêt plafonne, ce qui limite le nombre de nouveaux propriétaires.

La plus petite surface moyenne

Rhône-Alpes partage avec sa voisine auvergnate la plus faible surface moyenne par propriétaire : 5,6 hectares, soit trois hectares de moins que la moyenne métropolitaine. La forêt rhônalpine compte en effet peu de grandes propriétés (100 hectares et plus) : elles ne représentent que 0,3 % de l'effectif et 10 % de la surface totale ; c'est trois fois moins que la moyenne nationale. A l'inverse, les très petits propriétaires (1 à 4 hectares) cumulent 24 % de la surface totale, contre 15 % en France.

Un double morcellement

A l'émiettement juridique de la forêt privée s'ajoute un morcellement physique : les propriétés sont rarement constituées d'un seul tenant, mais découpées en un nombre variable d'îlots ou tènements. Des siècles de relations agriculture-forêt ont contri-

bué à fractionner les massifs : pour valoriser les meilleurs terrains, l'agriculture a taillé dans la sylve ; dans sa reconquête de l'espace, la forêt s'est redéployée, par boisement ou accru naturel, mais en ordre plus ou moins dispersé. Contrairement aux terres agricoles, aucun remembrement n'est venu regrouper la propriété forestière. Le morcellement physique semble cependant plafonner : le nombre moyen de tènements par propriété (4,3) est statistiquement comparable en 2012 à celui constaté en 1999 (4,7). Mais le mal est fait : l'enquête dénombre près de 700 000 tènements, dont 95 % d'une surface inférieure à 4 hectares. Le morcellement touche toutes les propriétés, quelle que soit leur taille, même si le nombre moyen de tènements se stabilise autour d'une dizaine pour les grandes propriétés.

L'objectif de production n'attend pas le nombre des hectares

54 % des propriétaires rhônalpins ont désigné l'attachement affectif parmi leurs deux principales attentes vis-à-vis de leur forêt. En plaçant ainsi un lien sentimental au premier rang, ils suivent la tendance nationale, mais à un niveau moindre (66 % en France). La production de bois occupe le second rang ; elle est citée par 45 % des propriétaires, soit 11 points de plus que la moyenne nationale. L'important morcellement de la propriété régionale n'est donc pas incompatible avec un objectif de production, même s'il en complique la réalisation. Seulement 11 % des propriétaires, représentant 5 % des surfaces, n'ont aucune attente vis-à-vis de leur forêt.

En moyenne, la propriété rhônalpine est scindée en 4,3 tènements La surface moyenne d'un tènement est de 1,3 hectare

Nombre de tènements selon leur surface	Surface de la propriété					Ensemble
	1 à moins de 4 ha	4 à moins de 10 ha	10 à moins de 25 ha	25 à moins de 100 ha	100 ha et plus	
moins d'1 ha	290 980	120 859	61 849	46 672	1 618	521 978
1 à moins de 4 ha	68 552	34 458	24 883	9 494	1 137	138 526
4 à moins de 10 ha		10 927	8 367	3 564	839	23 697
10 à moins de 25 ha			4 375	2 049	350	6 773
25 à moins de 100 ha				3 281	449	3 729
100 ha et plus					319	319
Ensemble	359 532	166 244	99 473	65 060	4 712	695 022
Nombre de propriétés	111 346	32 196	12 733	5 192	500	161 968
Nombre moyen de tènements	3,2	5,2	7,8	12,5	9,4	4,3
Surface moyenne par tènement	0,6	1,1	1,9	3,2	19,8	1,3

Source : Agreste - Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

Clé de lecture : les propriétés de 1 à 4 hectares (au nombre de 111 000) sont morcelées en 359 000 tènements, dont 290 000 de moins d'un hectare.



A quelques nuances près, il est frappant de constater que la taille de la propriété influe finalement assez peu sur les attentes des propriétaires : quelle que soit la classe de surface, l'ordre de classement des objectifs est le même. En particulier, la part de l'objectif bois n'augmente pas avec la surface détenue. Ce constat surprenant fait l'objet d'une analyse spécifique, à paraître. Il doit cependant d'ores et déjà être relativisé :

- avoir l'objectif de produire du bois ne signifie pas qu'on en produit réellement et ne préjuge pas du type de produit ni de leur commercialisation ;
- inversement, on peut produire du bois sans en faire son objectif principal (deux objectifs seulement pouvaient être choisis).

Intensifier la gestion tout en garantissant qu'elle est durable

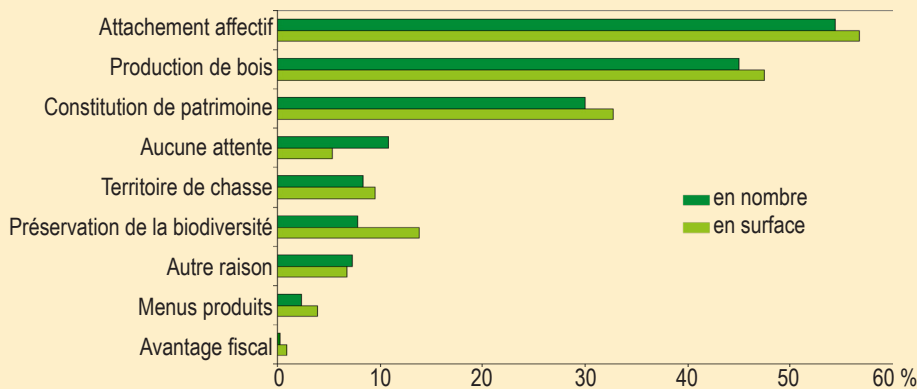
Depuis Colbert, le législateur considère que la production de bois est un enjeu national et l'intensification de la gestion une obligation : la forêt française est en effet sous-exploitée, au regard de son potentiel de production. Renonçant à toucher la multitude des petits propriétaires, la loi a, en 1963, assujéti à un plan simple de gestion (PSG) les forêts de plus de 25 hectares d'un seul tenant. Par la suite, divers dispositifs ont été mis en place, avec la double fonction d'inciter les propriétaires à une gestion soutenue et d'en garantir la durabilité : PSG facultatif à partir de 10 hectares, règlement-type de gestion, code des bonnes pratiques sylvicoles.

D'après le centre régional de la propriété forestière, chargé de l'approbation des plans de gestion, environ

1 300 propriétaires ont un PSG agréé en Rhône-Alpes. Ils représentent 75 000 hectares de forêts, soit moins de 10 % de la forêt privée. Afin d'augmenter l'effet mobilisateur des PSG, le seuil d'assujettissement a été récemment modifié, passant de 25 hectares d'un seul tenant à 25 hectares définis selon des modalités assez complexes. Mais les propriétaires de moins de 25 hectares restent hors du champ.

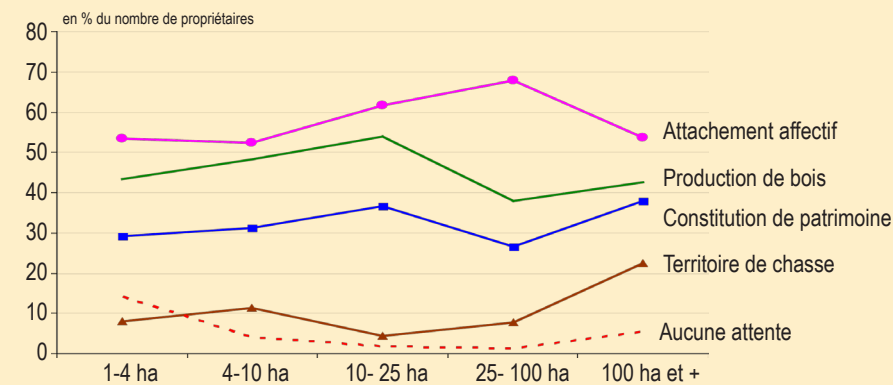
Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt propose de créer un programme national de la forêt et du bois, un fonds stratégique pour la filière forêt-bois, des groupements d'intérêt écologique et économique forestiers, ainsi que diverses dispositions pour favoriser l'usage du bois dans la construction et l'aménagement.

Près d'un propriétaire sur deux veut produire du bois



Source : Agreste - Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

La taille de la propriété influe peu sur les attentes des propriétaires



Source : Agreste - Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

Un propriétaire¹ sur deux est retraité

52 % des propriétaires¹ sont des retraités. Ce résultat, proche de la moyenne nationale (56 %), s'analyse de la même façon :

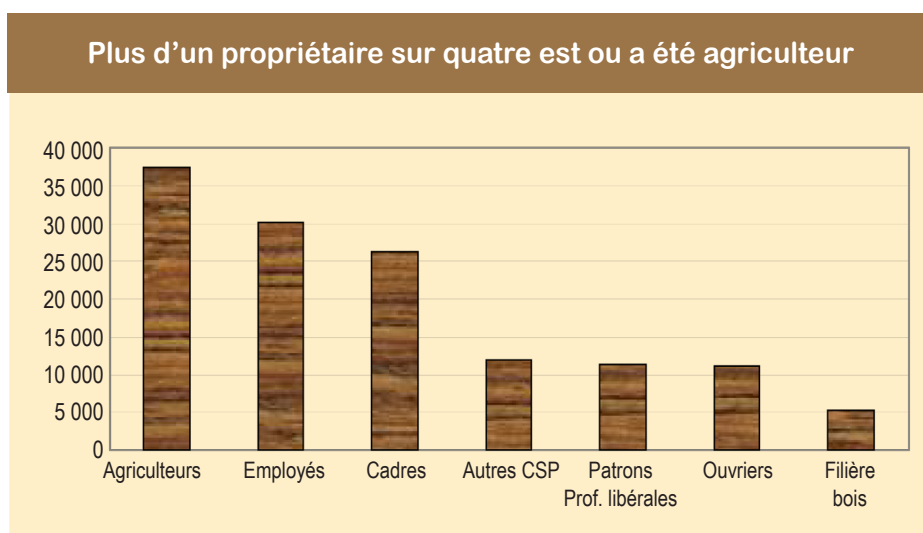
- en général, être propriétaire de forêt ne constitue pas une profession ni même un complément d'activité, mais plutôt un « état » dont on hérite ou qu'on acquiert ;
- la forêt ne se transmet pas comme un commerce, une usine, ou une exploitation agricole ;
- on devient propriétaire forestier assez tard (à 40 ans en moyenne en Rhône-Alpes), et on le reste, si tout va bien, assez longtemps (32 ans en moyenne) ;
- au final, la moyenne d'âge des propriétaires est de 62 ans, et seulement 38 % d'entre eux ont moins de 60 ans. En prenant en compte l'activité passée des retraités, les agriculteurs constituent la première catégorie socio-professionnelle (CSP), devant les employés et cadres. Il y a autant d'ou-

¹ Le champ est ici restreint aux personnes physiques propriétaires, en nom propre ou en communauté matrimoniale. Ce champ concerne en Rhône-Alpes 82 % des propriétaires et 71 % des surfaces.



vriers propriétaires que de patrons. Les professionnels de la filière bois, identifiés comme une CSP spécifique, sont assez peu représentés.

La forte proportion d'agriculteurs parmi les propriétaires forestiers a pu faire rêver les décideurs, voyant en eux un levier potentiel de développement. Les agriculteurs sont le plus souvent installés sur place, ils disposent de matériel et d'un certain savoir-faire. Actifs ou retraités, ils détiennent plus de 200 000 hectares de forêts en Rhône-Alpes. Pourtant la réalité de la « forêt paysanne » reste un peu floue. Elle fera l'objet d'une analyse spécifique, à paraître. ■



Source : Agreste - Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012



Mais quelle est donc la surface totale de la forêt privée rhônalpine ?

D'après le cadastre 2009, elle est de 869 000 hectares, dont 769 000 pour les propriétés de plus d'un hectare et 100 000 pour les propriétés de moins d'un hectare. Mais le cadastre n'est qu'imparfaitement mis à jour, notamment en ce qui concerne les natures de culture, sous-estimant ainsi les forêts résultant d'accrus naturels.

D'après l'enquête structure de la forêt privée 2012, elle est de 1 018 000 hectares, dont 901 000 hectares pour les propriétés de plus d'un hectare et 117 000 pour celles de moins d'un hectare.

D'après l'enquête sur l'occupation du territoire (Teruti-Lucas), après déduction des surfaces boisées gérées par l'ONF (390 000 hectares), la forêt privée s'étend sur 1 306 000 hectares.

Enfin, pour l'inventaire forestier national (IGN campagnes 2008 à 2012), la surface des forêts privées est de 1 348 000 hectares.

L'IGN et l'enquête sur l'occupation du territoire comptabilisent les terrains ayant au moins 10 % de couvert boisé, incluant de ce fait des surfaces qui ne sont pas toujours répertoriées en forêts par le cadastre. Ces surfaces sont fréquentes en montagne.

Pour en savoir plus ...

- Agreste Primeur - n° 306 Décembre 2013 - Structure de la forêt privée en 2012 : Des objectifs de production pour un tiers des propriétaires.

- Agreste Chiffres et Données - n° 144 Novembre 2002 - Structure de la forêt privée en 1999.

A paraître ...

- Agreste Rhône-Alpes Coup d'oeil - Structure de la forêt privée en 2012 : Gestion de la forêt privée.

- Agreste Rhône-Alpes Coup d'oeil - Structure de la forêt privée en 2012 : Existe-t-il une forêt paysanne ?

Définitions et méthodologie

La forêt privée est ici définie comme celle détenue par des personnes physiques ou morales privées ou par des organismes publics hors régime forestier.

L'enquête a été réalisée par le service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture, avec l'appui du centre national de la propriété forestière. Elle a été conduite par les services régionaux des Draaf, en face-à-face auprès d'un échantillon de 6 000 propriétaires de forêt privée, dont 581 en Rhône-Alpes.

La base de sondage est le cadastre mis à jour en 2009. Les propriétaires de forêts n'ayant déclaré aucune forêt à l'administration des impôts ne peuvent donc pas être dénombrés. L'unité statistique est le propriétaire d'une surface totale en forêt d'au moins 1 hectare dans un département. L'échantillon est stratifié par département, catégorie juridique, et taille de superficie en forêt. L'enquête assure une bonne représentativité des résultats régionaux.